REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **1er avril 2021 –** 20 h 30

N° DCM_2021_37

OBJET :

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

ADHESION DE LA VILLE DE RIORGES A AUVERGNE RHONE ALPES, SPECTACLE VIVANT

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 25 mars 2021 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 2 avril 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* 33 *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absent avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Brigitte MACAUDIERE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20210401-DCM_2021_37-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2021
Affichage : 02/04/2021

Ville de Riorges
Délibération du Conseil municipal du 1er avril 2021 **DCM_2021_37**

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

ADHÉSION DE LA VILLE DE RIORGES À AUVERGNE RHONE-ALPES SPECTACLE VIVANT

Véronique MOUILLER, 1ère adjointe en charge de l'action culturelle et de la communication, expose à l'assemblée :

Auvergne-Rhône-Alpes, Spectacle Vivant est un pôle d'accompagnement, d'échanges et de ressources pour les acteurs de la région, engagé dans le développement et la facilitation d'initiatives artistiques et culturelles, essentiellement dans le spectacle vivant.

Auvergne-Rhône-Alpes, Spectacle Vivant, association Loi 1901, est structurée en 6 collèges représentant l'ensemble des acteurs et actrices du spectacle vivant en région.

•Collège 1 : Au titre des réseaux et organisations professionnelles
•Collège 2 : Au titre du secteur de l'enseignement et de l'éducation artistique
•Collège 3 : Au titre des organismes et acteurs publics territoriaux
•Collège 4 : Au titre des autres organismes intersectoriels
•Collège 5 : Au titre des structures acteurs et actrices artistiques et culturel·les « personnes morales »
• Collège 6 : Au titre des acteurs et actrices artistiques et culturel·les « personnes physiques »

Les missions d'Auvergne Rhône-Alpes Spectacle vivant s'articulent autour de 4 grands axes :

1) Être un centre de ressources pour les professionnel.les du spectacle vivant
2) Accompagner les entreprises & les acteur.rices culturels
3) Accompagner le développement culturel des territoires
4) Accompagner les dynamiques régionales

Afin de conduire une action culturelle cohérente, ancrée dans l'actualité et la réalité du secteur professionnel, la ville de Riorges souhaite rejoindre Auvergne Rhône-Alpes Spectacle Vivant pour bénéficier d'une information régulière et du partage d'expérience,

Considérant que la ville de Riorges souhaite s'inscrire dans le collège 3, au titre des organismes et acteurs publics territoriaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

1°) approuve l'adhésion de la ville de Riorges à Auvergne Rhône Alpes Spectacle Vivant,

2°) dit que la cotisation annuelle est fixée à 30 € ;

3°) autorise Monsieur le maire à signer tous les documents indispensables à cette adhésion ;

4°) dit que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 6 avril 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN